

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N° DP 2022-401**

Agriculture

Site de la ferme des Millets à Ouches

Contrat de prêt à usage  
du 15 décembre 2022 au 30 septembre 2024  
avec l'association  
« Couveuse Régionale AURA » pour les  
testeurs Julien Douar et Anaïs Lorente

Certifié exécutoire	12 DEC. 2022
Reçu en préfecture	06 DEC. 2022
Publié	12 DEC. 2022

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu les articles 1875 à 1891 du code civil relatifs au contrat de prêt à usage ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « agriculture » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler toute promesse de bail, tout bail, toute convention d'occupation, de mise à disposition du domaine public ou du domaine privé, de répartition de charges et les avenants correspondants pour une durée inférieure ou égale à 3 ans, et quelle que soit la durée pour les baux du Numériparc ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Eric PEYRON, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannais Agglomération est propriétaire de la « ferme de Millets », située 597 Chemin des Millets à Ouches, comprenant des bâtiments, des terrains et du matériel agricole ;

Considérant que l'association « Couveuse Régionale AURA » est compétente pour porter et gérer un espace test agricole sur le Roannais ;

Considérant que l'association « Couveuse Régionale AURA » a sollicité Roannais Agglomération, en octobre 2022, afin de poursuivre l'installation des testeurs au sein de l'espace test agricole à la ferme des Millets à Ouches ;

Considérant qu'un contrat de prêt à usage est nécessaire pour formaliser les conditions d'occupation d'une partie de la « ferme des Millets » à Ouches, avec l'association « Couveuse Régionale AURA » ;

**DECIDE**

- D'approuver le contrat de prêt à usage avec l'association « Couveuse Régionale AURA », ayant son siège 9 rue sous les Augustins à Clermont-Ferrand ;
- De dire que ce prêt à usage concerne l'occupation d'une partie de la ferme des Millets, située 597 Chemin des Millets, comprenant les terrains cadastrés section AP n° 5 (pour partie), n° 9 (pour partie), pour une contenance totale de 59 a, la maison d'habitation, des bâtiments à usage agricole (dont certains à titre partagé), des équipements agricoles (dont certains à titre partagé), et autres biens (dont certains à titre partagé) ;
- De dire que le prêt à usage est accordé à compter du 15 décembre 2022 jusqu'au 30 septembre 2024 inclus ;
- De préciser que cette occupation est consentie exclusivement pour du test agricole (production de maraîchage et de production d'œufs) en agriculture biologique ;
- D'indiquer que l'occupation est consentie à titre gratuit et que les charges réelles de fonctionnement seront refacturées à l'emprunteur.

Par délégation du Conseil communautaire  
Pour le Président et par subdélégation

**Éric PEYRON**

Vice-président délégué au patrimoine et à la voirie

